

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes



# Multi-accueil à MARAT (de 3 mois à 4 ans)

## Projet d'établissement



*Maison de l'enfance et de la famille*

*Le Bourg - 63480 MARAT*

[www.ambertlivradoisforez.fr](http://www.ambertlivradoisforez.fr)

# Projet d'établissement

*Document réalisé avec l'appui de Gwénaëlle VITALIS, Psychologue du travail et de la santé*

## **A. Projet Social**

1. Présentation sociale
2. Le contexte Maratois et ses alentours
3. La Natalité Maratoise, ses alentours et modes de garde sur le territoire
4. Nos ambitions pour l'accueil de la petite enfance et axe de travail
  - 4.1 Continuer à développer la qualité de nos accueils
  - 4.2 Continuer à adapter et à diversifier nos accueils pour répondre aux besoins des parents
  - 4.3 Assurer l'animation et la mise en cohérence d'un réseau d'acteurs de la petite enfance

## **B. Projet Educatif**

1. Nos valeurs
2. La collaboration parents / professionnel(le)s autour de l'intérêt de l'enfant
3. L'accueil des différences
4. Le plaisir à travers le jeu
5. L'alimentation, le plaisir du partage
6. La place de l'objet transitionnel « le doudou »

## **C. Le Fonctionnement**

1. L'accueil
2. Dispositions particulières pour l'accueil d'enfant en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique
3. Compétences professionnelles mobilisées
4. Continuité de la direction
5. Effectifs
  - 5.1 L'organisation du travail
6. Modalités de formation des professionnel(le)s
7. Suivi des enfants
8. Places des familles
9. Modalités des relations avec les organismes extérieurs
  - 9.1 Les partenariats pédagogiques
  - 9.2 Les partenariats institutionnels
10. Aménagement des locaux et des espaces utilisés
11. Place des stagiaires dans la structure

## **D. Le Projet Pédagogique**

1. Axes principaux
2. Temps de vie de l'enfant
  - 2.1 L'accueil de l'enfant et de sa famille
  - 2.2 Les besoins quotidiens de l'enfant
  - 2.3 Les activités et l'éveil culturel : projets et sorties

## **Conclusion**

## A. Projet social

### 1. Présentation sociale

#### Son historique :

La structure a ouvert en septembre 2005 avec un agrément pour 10 enfants et une ouverture à temps partiel (4 jours d'accueil, le lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7h45 à 18h15. Cette ouverture a fait suite à une enquête de besoins lancée par la Communauté de Commune du Pays d'Olliergues (Le Brugeron, Marat, Vertolaye, Olliergues, Saint-Pierre-la-Bourlhonne rejointes ensuite par Saint Gervais-sous-Meymont). Du fait de sa centralité sur ce territoire, la décision s'est portée sur la création d'une Maison de l'Enfance (Accueil de loisirs, Multi-accueil et Relais petite enfance) sur la commune de Marat.

Le 6 septembre 2006 l'ouverture du mercredi en journée fut accordée, avec pour horaire sur les 5 jours, 8h00-18h00. Cet horaire fut modifié quelques années plus tard sur les horaires de démarrage du multi-accueil en septembre 2016 (7h45-18h00).

Une augmentation de la capacité d'accueil fut accordée en 2011, passant d'un agrément pour 10 enfants à 12. Le 1<sup>er</sup> juillet 2017 l'agrément est passé à 15 enfants à la suite des travaux d'extension du multi-accueil, puis à 17 en mars 2020.

L'objectif du multi-accueil de Marat est d'être en mesure de répondre aux besoins des familles sur l'ex-territoire du Pays d'Olliergues désormais élargi à ses alentours.

A ce jour, voici les secteurs géographiques des enfants accueillis par cette structure :

Villes	Pourcentage d'enfants
Marat	31.4%
Vertolaye	14.29%
Job	8.57%
Bertignat	8.57%
Ambert	5.71%
Olliergues	5.71%
Courpière	5.71%
Thiolières	2.86%
Augerolles	2.86%
Cusset	2.86%
La Chapelle-Agnon	2.86%
Saint-Amant-Roche-Savine	2.86%
Grandval	2.86%
Saint-Pierre-La-Bourlhonne	2.86%

## Contexte géographique et social :

Quelques maisons, une église et son clocher, une école... le bourg de Marat apparaît comme le symbole du paisible village français, à l'écart des grands axes de circulation, au cœur d'un environnement verdoyant qui abrite ici et là quelques 70 hameaux. Altitude moyenne : 550 m Superficie : 3 010 hectares Population : 841 h

Commune rurale dynamique, avec un hôtel-restaurant moderne, Marat est dotée d'un tissu artisanal diversifié, d'exploitations agricoles et de quelques petites industries qui peuvent s'installer dans une zone artisanale. Pour accompagner ce dynamisme, un nouvel élan est donné au bourg avec la création de logements locatifs (pavillons et appartements), un lotissement agrandi en 3 phases successives et l'ouverture d'un multi-services qui, sous l'enseigne Proxi, propose les services postaux, la presse et l'alimentation. Marat a été choisie pour implanter la Maison de l'enfance (Crèche, Accueil de loisirs sans hébergement et Relais Petite Enfance) qui accueille les enfants depuis 2005.

## 2. Le contexte Maratois et ses alentours

### Situation socio-économique :

On constate qu'aux alentours de Marat, subsiste la présence de nombreuses entreprises, telles qu'une usine de production pharmaceutique (900 salariés sur la commune de Vertolaye). Une entreprise de flaconnerie (50 salariés sur la commune du Brugeron), une papeterie (sur le village de Giroux-Gare, commune d'Olliergues), une industrie de la tresse (sur la commune de Vertolaye), une industrie d'emballage (sur la commune de La Chapelle-Agnon). De plus une base militaire est localisée sur la commune de Saint-Pierre-La-Bourlhonne (Site de Pierre-sur-Haute).

Pour ce qui est des indicateurs sociaux, il en ressort que sur la commune de Marat en 2016 :

- ✓ 27 personnes sont bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- ✓ 89 ménages sont dépendants des prestations sociales
- ✓ 80 ménages disposent de bas revenus
- ✓ 10 % de l'ensemble des familles sont des familles monoparentales

Pour les indicateurs sociaux, il en ressort que sur la Communauté de Commune du Pays d'Olliergues en 2015 :

- ✓ 87 personnes sont bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- ✓ 62 allocataires bénéficient de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)
- ✓ 134 allocataires bénéficient de l'aide au logement
- ✓ 26 personnes sont bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)
- ✓ 132 ménages disposent de bas revenus
- ✓ 13,89% de l'ensemble des familles sont des familles monoparentales

### 3. Natalité Maratoise, ses alentours et modes de garde sur le territoire

Le nombre de naissances sur la commune de Marat ces trois dernières années sont de :

- ✓ 5 naissances en 2016
- ✓ 3 naissances en 2017
- ✓ 5 naissances en 2018

En ce qui concerne l'offre des lieux d'accueil, il y a :

- **Le Multi-accueil à Marat** : 17 places
- **Les assistantes maternelles indépendantes en activité** : 3 assistantes maternelles et 10 agréments sur la commune de Marat.

Le nombre de naissance aux alentours du territoire de Marat :

Villes	2016	2017	2018
Ambert	41	34	53
Bertignat	2	4	5
La Chapelle-Agnon	4	0	2
Grandval	0	0	2
Job	7	4	5
Olliergues	4	4	6
Vertolaye	4	5	2
Saint-Pierre-la-Bourlhonne	1	1	2
Tholières	2	2	1
<b>Totale</b>	<b>65</b>	<b>54</b>	<b>78</b>

### 4. Nos ambitions pour l'accueil de la petite enfance et axe de travail

Sous l'autorité du directeur de pôle et en accord avec la politique mise en œuvre par les élus de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, le pôle Enfance-Jeunesse a pour mission de créer et mettre en œuvre la politique des projets et des services en faveur de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance.

Pour cela, les différents équipements accueillent les enfants de la naissance à la fin de l'adolescence. Les différents services ont pour objectifs d'informer les parents et professionnels sur les différents modes de garde, d'accueillir les enfants âgés de 3 mois à 17 ans en leurs proposant des activités et sorties adaptées à leurs âges, de favoriser la réussite scolaire des collégiens en développant les liens parents/enfants et de financer du matériel pédagogique mutualisé.

Une attention particulière est portée à l'évolution de l'offre sur le territoire avec notamment la prise de compétence LAEP en Janvier 2020, une mission de promotion du métier d'assistant maternel, et un projet micro-crèche. La question de la Parentalité au sens large est également mise en avant chaque année.

#### 4.1 Continuer à développer la qualité de nos accueils :

- **Un accueil attentif tourné vers les parents** : comprendre leurs besoins de garde, entendre leurs inquiétudes et y répondre, orienter éventuellement vers des professionnels de la santé, de l'action sociale...
- **Une équipe pluridisciplinaire en nombre suffisant** : préserver un accueil de qualité des enfants et des familles, être en capacité de répondre aux besoins de l'enfant
- **Une démarche de formation continue du personnel** : savoir accueillir au mieux les enfants et leurs parents, savoir transmettre, mobiliser les équipes de professionnels autour d'un projet commun, actualiser la veille documentaire et juridique
- **Un sens de l'écoute entre professionnels** : faire preuve de vigilance et de bienveillance mutuelle au sein de l'équipe en poste
- **Des temps pour les parents et les enfants** : temps festifs, moments d'informations, concerts et spectacles pour les familles...
- **Une capacité d'adaptation** : savoir prendre en compte les différences, enfants différents, familles différentes, méthodes différentes...
- **Une attention spécifique vis-à-vis des enfants les plus fragiles** : capacité d'intégrer des enfants en situation de handicap, si capacité à gérer leur pathologie.

#### 4.2 Continuer à adapter et à diversifier nos accueils pour répondre aux besoins des parents

- **Besoins de garde** régulière, irrégulière et atypique par une offre de modes de garde diversifiée : accueil collectif, occasionnel, sur des horaires atypiques ...
- **Besoin de modification du contrat en cours de garde** : savoir répondre au changement de situation : perte d'emploi, naissance, intégration progressive à l'école
- **Besoin de place d'urgence** : arrivée sur la commune, incident de la vie, assistante maternelle absente...
- **Besoin de garde collaborative** : garde sur un mode de collaboration avec les assistantes maternelles, les autres membres de la famille ...

### 4.3 Assurer l'animation et la mise en cohérence d'un réseau d'acteurs de la petite enfance

Travailler en partenariat :

**Avec les professionnels de la petite enfance du territoire :** Réseau Crèches 63, Protection Maternelle Infantile (Conseil Départemental du Puy-de-Dôme), Assistantes maternelles, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Relais Petite Enfance, Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD) et l'école maternelle.

**Avec les professionnels de l'action sociale** pour coordonner l'accompagnement des familles qui en ont besoin : travailleurs sociaux...

**Avec les acteurs du champ culturel, associatif...**pour réaliser des temps éducatifs et de découvertes (interventions musicales, sorties à la bibliothèque de Marat, visite de la caserne des pompiers, visite de l'école, sortie à la boulangerie...)

## **B. Projet éducatif**

A la fois réflexion et action, toujours évolutif, il organise des réponses de terrain aux demandes exprimées...ou implicites : permettre à l'enfant de vivre sa singularité dans un monde collectif et social, considérer les parents comme premiers éducateurs. Ils sont les maillons indispensables sans le concours desquels aucune politique de la petite enfance n'a de sens. Les professionnels de la Petite Enfance ont un rôle essentiel dans l'accompagnement des familles, dans le soutien à la parentalité, que Marc Di Ruzza (les actions de soutien à la parentalité 2000) a défini comme :

*« L'ensemble des savoir-être et des savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en différentes postures, paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant mais aussi en autorité, en exigence, en cohérence et en continuité »*

### **1. Nos valeurs**

**Le respect :** Chaque enfant évolue de façon différente (développement physiologique : sommeil / alimentation / psycho-affectif : capacité à se séparer... / de ses apprentissages moteurs ou cognitifs.

Pour respecter les différences, les prises en charge de l'enfant sont adaptées. La prise des repas, le couchage de l'enfant, les apprentissages du quotidien seront dépendants de leurs besoins et non d'un fonctionnement institutionnel. Ce style de prise en compte est un gage de sa reconnaissance en tant qu'acteur de son développement.

**L'accompagnement à l'autonomie** pour permettre à l'enfant d'être dans une démarche évolutive et participative

**Le travail en équipe** pour partager l'expérience professionnelle, les opinions et les connaissances, et pour être en mesure de trouver un soutien et un relais de qualité pour un accompagnement efficient.

**L'écoute bienveillante** pour cultiver le bien-vivre ensemble dans l'échange ouvert et l'épanouissement de chacun.

Ces valeurs animent notre projet éducatif et nous orientent donc vers :

- Accueillir chaque enfant et sa famille dans le respect sans jugement et promouvoir l'égalité des chances
- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans le groupe, l'accompagner, le soutenir pour lui donner les clés qui lui permettront de faire ses propres choix
- Offrir aux parents le soutien, l'écoute et le dialogue pour les accompagner sur le chemin de la parentalité

## 2. La collaboration parents / professionnel(le)s autour de l'intérêt de l'enfant

Les premiers contacts avec l'enfant et ses parents sont primordiaux. Il est important d'instaurer un climat de confiance afin de favoriser les échanges d'informations et la communication. L'équipe en poste garde à l'esprit la notion d'éthique professionnelle et fait preuve de discrétion professionnelle pour toute information portée à sa connaissance.

Les parents sont les premiers acteurs dans l'éducation de leur enfant. Notre rôle est de ce fait de les encourager dans leur fonction parentale en les laissant libres des choix qu'ils font pour leur enfant avec pour valeur le respect des convictions pédagogiques de chacun.

Les pratiques éducatives peuvent être différentes entre la maison et l'institution. Cependant chaque partie reconnaît l'autre comme compétente dans ses champs d'actions. L'important est que l'enfant perçoive que ses parents et les professionnels qui s'occupent de lui sont en accord sur ce qu'il vit et se retrouvent autour d'une préoccupation commune : son bien-être.

Ce travail de collaboration repose sur des échanges quotidiens mais également au travers de moments de partage ponctuels (réunion de rentrée, temps festifs, demandes de matériels pour les activités...). La famille reste un acteur majeur sur la structure.



### 3. Accueil des différences

**Enfants tous différents et pourtant tous égaux** : Chaque enfant est accueilli dans le respect de ses différences dans la mesure où les compétences de l'équipe le permettent (handicap, migrant, culture différente...). L'équipe éducative et la direction s'assurent que toutes les conditions humaines, pédagogiques et matérielles sont réunies.

Concernant l'enfant en situation de handicap, l'équipe ajuste les modalités et le rythme d'accueil spécifiquement à chacun. Un protocole de prise en charge est élaboré en fonction de son histoire, de sa pathologie, de ses besoins en concertation avec sa famille, son médecin référent et celui du multi-accueil. Les professionnels mettent en place, si besoin, une prise en charge mêlant l'accueil individuel et l'accueil collectif en développant des partenariats avec les organismes concernés (PMI, SESSAD, services sociaux...).

### 4. Le plaisir à travers le jeu

Le jeu est essentiel pour le bon développement de l'enfant, à la fois dans la construction de son individualité mais aussi dans la construction de sa personnalité. L'activité permet la compréhension du monde extérieur et la traduction de ses émotions.

Le tout petit a tout d'abord un besoin de relations avec l'adulte. Le professionnel est donc là pour favoriser la sécurité physique et affective de l'enfant afin de lui permettre d'être serein et de se sentir en confiance. Par sa disponibilité, son regard porté sur l'enfant et ses paroles encourageantes il l'accompagnera dans ses découvertes.

Le jeu libre est un moment privilégié pour l'enfant qui lui permet de s'exprimer librement, de créer ou recréer des situations vécues (mimétisme), de se défouler et de faire preuve d'imagination. Il permet à l'enfant d'explorer le monde à son rythme, l'incite à s'organiser et à faire des choix.

Les ateliers proposés sont là pour :

- Apporter du plaisir
- Guider dans son évolution
- Accompagner dans ses apprentissages (non faire à sa place)
- Faire soi-même (aide-moi à faire tout seul)
- Développer ses facultés cérébrales, d'observation et d'écoute

De plus toutes les actions de la journée sont sources d'activités et d'exploration : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Le rôle de l'équipe est de mettre à disposition du jeune enfant, un environnement, un espace lui permettant de découvrir, d'expérimenter, de se construire de façon ludique.

## 5. L'alimentation, le plaisir du partage

Le temps du repas un moment d'échange, de partage et d'apprentissage des règles de vie (se laver les mains, attendre son tour, se servir de ses couverts...). C'est donc l'occasion :

- D'être dans l'échange avec l'enfant, l'accompagner dans sa sociabilisation à l'autre et valoriser son estime de soi.
- De favoriser un échange positif et constructif. Par exemple, avoir une organisation efficiente permettra ensuite à l'adulte d'être disponible pour profiter de ce moment (un professionnel s'occupe du réchauffage des plats et du service aux enfants pendant que les autres restent à table auprès des enfants). Les bébés bénéficient d'une prise en charge individuelle lors de ces temps.
- De stimuler l'éveil au goût, la curiosité et le plaisir. Au travers de l'alimentation c'est tout un univers sensoriel mais aussi imaginaire qui s'offre aux tout-petits. Sentir, toucher, goûter et raconter sont autant d'opportunités que nous offre l'alimentation. Pour renforcer cet objectif, les enfants sont amenés à aller acheter du pain frais et pour les anniversaires et temps festifs, ils cuisinent des gâteaux avec l'équipe.
- De favoriser l'apprentissage et l'autonomie

Les repas quotidiens sont confectionnés par le prestataire extérieur. Ce sont les cuisiniers qui élaborent les menus équilibrés par une diététicienne, et sous le contrôle de l'infirmière du multi-accueil qui valide ou modifie les menus pour que ces derniers répondent au mieux aux besoins spécifiques des enfants.

## 6. La place de l'objet transitionnel (doudou)

Le doudou, appelé objet transitionnel chez certains enfants, a une place importante. Il permet de garder une continuité avec un environnement connu et rassurant. Il est important de noter qu'au sein de la structure le doudou est à disposition de l'enfant dès lors qu'il en fait la demande et en ressent le besoin. Toutefois, l'équipe incite l'enfant (dans la mesure du possible) à poser son objet transitionnel lors de moments spécifiques (repas, change, activités manuelles et extérieures).

## C. Le fonctionnement

### 1. L'accueil

Le Multi-Accueil propose de :

- **L'accueil régulier** : C'est une place réservée sous contrat, qui s'adresse aux parents qui ont besoin d'un mode d'accueil de façon régulière et prévisible dans le temps. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure.  
Les jours et les horaires sont préalablement définis lors de l'inscription de l'enfant sous forme d'un contrat d'accueil. Cet accueil peut aussi se formaliser par un contrat avec des jours et des horaires variables d'une semaine à l'autre, mais la présence de l'enfant reste régulière sur l'année. Cet accueil est aussi dit « régulier-variable ».
- **L'accueil occasionnel** : Il permet de répondre à des besoins ponctuels selon les places disponibles et ne fait pas l'objet de contrat d'engagement.
- **L'accueil d'urgence** : Lorsque la famille ne peut anticiper son besoin d'accueil. L'enfant n'est pas connu de la structure (reprise d'activité professionnelle, absence de l'assistant maternel...)

### 2. Disposition particulière pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique

Selon les articles L.114-1 du code de l'Action Sociale et des Famille, l'article R.2324-17 du code de la Santé Publique : *L'accueil des enfants présentant un handicap peut et doit être assuré autant que possible au milieu des autres enfants.*

Son accueil demeure avant tout celui d'un enfant aux besoins fondamentaux (physiques, intellectuels, affectifs et sociaux) et aux besoins spécifiques liés à la situation de handicap, nécessitant une attention particulière. *« Toute personne en situation de handicap a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »... « à cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité de travail et de vie »* Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article L114-1, L114-2.

Le Multi-Accueil, par l'intermédiaire de la Directrice et de l'infirmière, et en lien avec le médecin référent de la structure, met en œuvre un partenariat entre les familles, les enfants, les professionnels assurant le suivi de l'enfant en situation de handicap ou porteur de maladie chronique. Ceci permet d'envisager au mieux l'accueil de ces enfants ainsi que de leur famille.

Chaque accueil d'enfant en situation de handicap et/ou de maladie chronique peut faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins spécifiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne au sein de la structure collective et fixe les conditions d'intervention des partenaires. Ce dit document est repris chaque fois qu'il y a connaissance d'un nouvel élément et doit être revu tous les ans. L'équipe en place se doit de signer tous les PAI pour s'assurer de la bonne connaissance de l'enfant et pour des éventuelles administrations de médicaments.

Avec l'accord de la famille, toute information pouvant être utile à la prise en charge de l'enfant pourra être jointe au projet. Les symptômes visibles, les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'enfant, les médecins à joindre doivent y figurer.

### 3. Compétences professionnelles mobilisées

Le personnel :

**La Directrice du Multi-Accueil :** Titulaire du diplôme d'Educateur spécialisé (ES). Elle est responsable de l'accueil collectif et garante du bon fonctionnement du multi-accueil. Si besoin, elle viendra en renfort auprès de l'équipe.

Elle a pour mission :

- Gestion administrative et financière
- Concevoir, animer et mettre en œuvre le projet d'établissement
- Participation à l'accueil et à l'orientation des familles
- Participation au développement et à l'animation des différents partenariats
- Manager une équipe pluridisciplinaire
- Garantir le bien-être et la santé des enfants accueillis

**L'infirmière :** Titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmière, elle assure la continuité de direction au sein de l'accueil collectif. De même, elle veille au bon développement physique, psychologique, affectif, social et intellectuel de l'enfant, ainsi qu'à l'acquisition de son autonomie et à son adaptation dans l'établissement. Elle assure le suivi médical des enfants de l'accueil collectif, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des protocoles sanitaires. Elle entretient un partenariat et une collaboration étroite avec le médecin référent, la PMI, et le prestataire repas.

**La directrice, L'infirmière** (titulaire du diplôme d'état), **les auxiliaires de puériculture** (titulaire du Diplôme d'Etat) et **les assistantes éducatives** (Titulaire du CAP Petite Enfance) au sein de l'accueil collectif travaillent en collaboration. Elles ont pour mission de prendre soin de chaque enfant dans le but de favoriser son développement psycho-affectif, somatique et intellectuel en situant son action dans le projet d'équipe.

Elles ont pour mission notamment :

- Elaboration et mise en œuvre des projets pédagogiques
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement (Situer sa fonction et son rôle dans un établissement et une équipe pluridisciplinaire, participer au travail de l'équipe et aux réunions, rendre compte d'observations et d'activités effectuées)
- Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants
- Gestion de la relation de confiance avec les parents ou les substituts parentaux
- Animation et mise en œuvre des activités éducatives
- Participation aux soins d'hygiènes, de confort et de bien-être des enfants
- Formation et encadrement des stagiaires
- Accompagnement des pratiques professionnelles
- Accueil de l'enfant et de ses parents ou substituts parentaux, dans le respect de la diversité culturelle
- Identification et réponse aux besoins de l'enfant
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Mise en œuvre et respect des règles de sécurité d'hygiène
- Aménagement, nettoyage et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel, gestion des stocks
- Activités liées à la préparation et aux services des repas
- Transmission d'informations
- Prise en charge d'enfants en situation de handicap
- Accompagner à la parentalité
- Alerter et réagir en cas d'accident
- Contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant, alerter les parents et les services compétents.

**Le Médecin référent :** Présent occasionnellement sur la structure, il assure le suivi médical de l'ensemble des enfants de la structure, réalise les visites d'admissions des enfants de moins de 4 mois et/ou en situation de handicap ou de maladie chronique. Il accompagne et conseille les professionnelles du Multi-Accueil. Il élabore les protocoles de soins en collaboration avec l'infirmière de la structure. En aucun cas, il n'établit de prescription. Il est garant du protocole médical et valide les Projets d'Accueils Individualisés (PAI).

#### **4. Continuité de la direction**

La fonction de direction doit être assurée durant toute la période d'ouverture de l'établissement, que la directrice soit présente ou non.

En l'absence de la directrice du Multi-Accueil, la fonction de continuité de direction est assurée par l'infirmière. Afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure des consignes sont laissées à l'équipe par des transmissions écrites. De plus pour assurer une qualité d'accueil et la prise de décisions nécessaires la directrice et/ou l'infirmière sont joignables à tout moment par téléphone.

## 5. Effectifs

En application du décret n°2000-762 du 7 juin 2010, l'effectif des professionnels placés auprès des enfants est d'un pour 5 enfants qui ne marchent et un pour 8 enfants qui marchent dans le cadre des accueils collectifs.

Effectifs professionnels :

- 1 directrice (éducatrice spécialisée) à 50%
- 1 Infirmière à 60% (directrice adjointe)
- 3 Auxiliaires de Puériculture à 80%
- 3 Assistantes éducatives (titulaires CAP petite enfance), dont 1 à 80%
- 2 Agents de remplacement (suivant les besoins sur les absences de personnels)
- 1 médecin référent
- 1 agent technique (20h par semaine, réparties sur 2h le matin (10h30-12h30) pour la préparation des repas et 2h le soir (18h-20h) pour l'entretien des locaux

L'effectif professionnel de l'accueil collectif représente donc 5.8 ETP (Equivalent Temps Plein). En fonction des remplacements du personnel, la répartition des qualifications peut varier dans le respect du taux d'encadrement en vigueur.

- **L'organisation du travail**

Le travail s'organise sur 3 horaires fixes :

- 2 postes d'ouverture (7h45-14h45)
- 2 postes en journée (9h-16h et 9h45-16h45)
- 2 postes de fermeture (11h-18h)

En plus de l'accueil et la gestion des enfants, l'équipe du Multi-Accueil prend en charge :

- La désinfection de la salle de bains
- La désinfection de la biberonnerie
- La gestion du linge du multi-accueil et de l'ALSH

**L'agent technique** prend en charge l'entretien des tapis et des sols ainsi que le réchauffage des repas, le service, le nettoyage de l'espace repas et la désinfection de la cuisine (référentiel HACCP) suivant les protocoles établis.

## 6. Modalités de formation des professionnels

L'équipe s'attache à remplir son rôle d'information et de prévention auprès des familles. Elle garde à l'esprit la notion d'éthique professionnelle et fait preuve de discrétion professionnelle pour toute information portée à sa connaissance (droits et obligations des agents publics : Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, article 26 notamment).

Leur mission est également de former les futurs professionnels (IDE, EJE, Auxiliaire de puériculture, titulaire d'un CAP petite enfance, stagiaires collégiens pour observation...) en inculquant des valeurs, en apportant un savoir-faire et un savoir-être, sous respect du secret professionnel.

Des formations régulières, adaptées à leurs fonctions respectives, apportent aux professionnels des connaissances nouvelles ou un enrichissement par des temps d'échanges de pratique, des thèmes comme « L'accompagnement à l'acquisition du langage », « Bienveillance et bientraitance en EAJE », « Jeux-Jouets des tout-petits », « Accueil de l'enfant en situation de handicap », « Management d'une équipe » ... ont été travaillés.

Ce plan de formation continu est complété de la façon suivante :

- ✚ Des réunions d'équipes fréquentes
- ✚ Des groupes de travail réguliers
- ✚ Entretiens annuels d'évaluation
- ✚ Participations à la semaine de la parentalité
- ✚ Echange de pratiques régulières
- ✚ Des colloques occasionnellement

L'organisme privilégié de formation des personnels publics reste le CNFPT, mais des intervenants extérieurs peuvent compléter le dispositif de formation de la collectivité.

## 7. Suivi des enfants

Le professionnel du Multi-Accueil veille au bien-être de chaque enfant, quel que soit son mode d'accueil. Pour cela des outils sont mis en place afin d'assurer une qualité d'accueil efficient pour chaque enfant :

- **Le dossier administratif** est le premier document connu du Multi-Accueil dès la demande d'admission de l'enfant. On y retrouve dedans tous les éléments nécessaires à l'inscription de l'enfant : coordonnées des familles, état civil, liste des produits utilisés, liste des effets personnels nécessaires (vêtements de rechange, casquette...), les allergies, les vaccins, liste des personnes à contacter en cas d'urgence, liste des personnes pouvant récupérer l'enfant.

- **Le dossier médical**, quant à lui, n'est renseigné et consulté que par l'infirmière et le médecin référent. On y retrouve des informations relatives à l'état de santé de l'enfant ainsi que ses vaccinations. Ces données peuvent être très utiles en cas d'accueil de l'enfant en service d'urgence hospitalière. De plus on y retrouve le certificat d'aptitude à la vie en collectivité ainsi que l'ordonnance antipyrétique.
- **La fiche d'habitude de vie** est indispensable aux professionnels prenant en charge quotidiennement les enfants. Rempli au moment de l'adaptation par le professionnel référent, à la suite des échanges avec la famille. Elle permet de mieux connaître l'enfant et ses habitudes de vie et ainsi d'adapter la prise en charge. Cette fiche est réactualisée aux besoins et permet ainsi aux parents de ne pas être dans la répétition face aux différents professionnels. Cette fiche prend aussi en compte le ressenti des parents, lié à l'idée de faire garder leur enfant.
- **Les réunions d'équipe**, une fois par mois, donne les moyens, en plus de la gestion du fonctionnement au quotidien, d'ajuster l'organisation, d'apporter des informations, d'évoquer le suivi de certains enfants. Chaque professionnel a la possibilité de partager ses observations, ses difficultés et apporter des réponses communes dans la prise en charge de l'enfant.

En parallèle, les parents peuvent être reçus lors d'entretien à leur demande ou à celle de l'équipe afin d'échanger sur l'évolution de l'enfant.

Le médecin référent de la structure reçoit les enfants à leur arrivée systématiquement pour les moins de 4 mois ainsi qu'éventuellement ceux porteurs de handicap ou de maladie chronique. Il peut recevoir les familles souhaitant des conseils ou dans un cadre d'un suivi particulier tel qu'un PAI (Projet d'accueil individualisé). Il a aussi un rôle d'orientation vers des professionnels de santé.

## **8. Place des familles**

- **Des entretiens individuels de pré-inscription**

La pré-inscription donne lieu à une commission d'admission qui se réunit 2 fois par ans (au printemps et à l'automne) pour les rentrées respectives de Septembre et Janvier.

Pour donner suite au 1<sup>er</sup> appel, et/ou une fois l'inscription validée par la **commission d'admission**, les parents sont reçus par la directrice en entretien individuel afin d'offrir la possibilité à chaque parent de disposer d'informations nécessaires pour définir au plus juste son choix de mode d'accueil et d'évoquer des questions portant sur des situations particulières.



- **Des réunions de rentrée**

Chaque année se déroule un temps d'informations, animé par les professionnels du Multi-Accueil afin d'informer les familles dont l'enfant est accueilli. Les projets à venir sont développés. Il s'agit pour les parents également de se rencontrer et d'échanger entre eux mais aussi de découvrir l'équipe en poste et d'aborder tous ensemble les règles de fonctionnement.

- **Des temps festifs**

Ils sont l'occasion de communiquer, d'échanger entre professionnels et parents. Ils ont lieu deux fois par an :

- Un temps festif sur la période de Noël, organisé en lien avec les partenaires (Relais, Ecole de Musique, ...)
- Un temps festif de fin d'année scolaire, qui s'organise qui peut s'organiser sous différentes formes (petit spectacle goûter, ateliers, vidéo et photos des enfants...)

## 9. Modalités des relations avec les organismes extérieurs

### 9.1 Les partenariats pédagogiques (écoles, médiathèque...)

- **L'école de la commune**

La commune de Marat dispose d'une classe maternelle dans son école, avec laquelle une passerelle peut être établie afin de faciliter les passages d'une structure à l'autre. Ce temps s'effectue sur la période du mois de Juin. Ces partenariats d'échanges encouragent les professionnels du Multi-Accueil à se positionner dans une prise en charge globale de l'enfant. Chaque nouveau partenaire offre l'opportunité d'ouvrir l'enfant sur d'autres perspectives, rencontres, expériences et lieux.

- **L'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) à Marat** (service de la communauté de communes ALF)

Des échanges sont mis en place sur des activités communes entre les enfants de l'accueil de loisirs et ceux du multi-accueil.

- **La Médiathèque à Olliergues** (service de la communauté de communes ALF),

Ponctuellement, une professionnelle de la structure est invitée au Multi-Accueil afin de proposer aux enfants des activités autour du livre et des comptines. Les enfants se rendent également à la médiathèque pour partager un temps en dehors de la structure. Les professionnels peuvent emprunter des livres.

- **L'Ecole de Musique Intercommunale** (service de la communauté de communes ALF)

Une fois par mois, une musicienne titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) peut intervenir sur le multi-accueil pour animer des ateliers musicaux centrés sur l'éveil musical et la découverte sonore.

- **La ludothèque à Vertolaye** (service de la communauté de communes ALF)

Possibilité pour la structure d'emprunter des jouets et jeux de sociétés.

- **Le Relais Petite Enfance à Marat** (service de la communauté de communes ALF)

Le Relais petite enfance, selon un programme, propose des ateliers d'éveil pour les familles et assistantes maternelles les vendredis matins, auxquels les enfants du multi-accueil participent.

- **La Gare de l'Utopie à Vertolaye** (service de la communauté de communes ALF)

Possibilité pour la structure d'emprunter des jouets et jeux de sociétés. C'est la tête de réseau de la lecture publique sur ce secteur géographique. C'est aussi un lieu culturel de partenariats pour les temps festifs du multi-accueil.

- **Les intervenants extérieurs**

Le Multi-accueil organise des temps éducatifs et de découverte avec des intervenants extérieurs (atelier d'éveil corporel, atelier culinaire...). Ateliers souvent mutualisés avec le Relais Petite Enfance.

- **Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)**

Le SESSAD permet un accompagnement adapté pour les enfants porteur de handicap au sein du Multi-Accueil.

## 9.2 Les partenariats institutionnels (conseil départemental, CAF, les associations...)

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez est propriétaire et gestionnaire des EAJE, compétences déléguées par les communes de moins de 5 000 habitants à l'EPCI. Dans ce contexte statutaire, le pôle Enfance-Jeunesse assure le suivi de cette structure sous l'autorité du directeur de pôle. Un budget annuel prévisionnel est attribué analytiquement à la gestion de la structure à hauteur de 330 000 € avec le soutien des partenaires institutionnels.

- **Le Conseil Départemental / PMI (Protection Maternelle et Infantile)**

Relations d'échanges étroits et de travail collaboratif dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants de la structure. La PMI assure un rôle de contrôle et de surveillance de l'établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans par le service de la PMI. Il peut également avoir un rôle de financeur par des études et des diagnostics, des dépenses d'investissement dans les structures par le fonctionnement des structures ainsi que les aides sur des projets. Il a aussi un rôle consultatif si la gestion est assurée par une collectivité territoriale pour la création, l'extension ou la transformation d'un service d'accueil.

- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

La CAF assure un rôle de conseil, de financement de fonctionnement auprès de la structure. En effet un Contrat Enfance Jeunesse lie le multi-accueil de Marat (dans le cadre du pôle enfance jeunesse Ambert Livradois Forez) et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. A travers celui-ci, la CAF s'engage à cofinancer les actions et les projets en faveur de l'accueil du jeune enfant. En parallèle, les éléments d'activités du multi-accueil sont transmis à la CAF trimestriellement via le Site d'Information Enfance Jeunesse (SIEJ). Un bilan complet d'activité est lui effectué annuellement et permet d'évaluer le versement de la Prestation de Service Unique (PSU) qui a pour objectifs :

- Favoriser l'accès des familles aux différentes formes d'accueil collectif par un barème proportionnel aux ressources des familles
- Faciliter la mixité des publics accueillis
- Répondre aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgences
- Adapter la réservation de places aux besoins des familles, par la signature d'un contrat d'accueil

- **La Mutualité Sociale Agricole (MSA)**

Certaines familles sont affiliées au régime agricole et comme le prévoit le barème établi par la CAF, un versement est effectué à la collectivité au prorata des heures de présence des enfants concernés.

- **Le Centre des Finances Publiques**

La Communauté de Communes, gestionnaire de la structure multi-accueil, dépend du Centre des Finances Publiques d'Ambert (Trésorerie) pour le paiement des dépenses et le recouvrement recettes émises.

## **10. Aménagement de l'espace du Multi-accueil**

- **Caractéristiques des locaux et des espaces utilisés**

Le Multi-Accueil se situe dans les locaux de la Maison de l'Enfance comprenant également un Relais Petite Enfance (RPE) et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). L'entrée du bâtiment est commune à tous. Le reste de l'espace se divise en deux parties : Le Multi-Accueil et l'ALSH (espace mutualisé avec le RPE)

- **Aménagement de l'espace d'accueil**

Le hall se divise en 2 parties :

- Une partie pour l'accueil des enfants de l'ALSH
- Une partie pour les enfants du multi-accueil avec des porte-manteaux et casiers

- **Aménagement des espaces de vie**

**L'espace de vie des grands** est composé d'une grande pièce principale divisée en deux parties :

- Une partie destinée à l'accueil et au départ des enfants (transmissions aux parents) ainsi qu'aux repas et activités sur table (motricité fine, jeux de société, puzzles, travaux manuels...)
- Une partie que l'équipe aménage en fonction des activités et des moments de la journée : temps calme (tapis, livres, comptines, musique) jeu libre (caisses de différents jeux et jouets mises à disposition des enfants), jeu symbolique ou d'imitation (cuisine/dinette, petites voitures, poupées), motricité (modules en mousse, bascules, tunnels...)

**L'espace des bébés** est une pièce adjacente à la pièce d'accueil. C'est une salle à la fois de jeux, d'éveil et de repas. On y retrouve des tapis, des transats, des fauteuils ergonomiques pour le temps du repas, des meubles bas avec des jouets premier âge accessibles aux enfants et une petite cuisine...

- **Aménagement des espaces repos**

Deux dortoirs se situent sur la mezzanine :

- 1 dortoir pour les grands comprenant 7 couchettes et 1 lit à barreaux
- 1 dortoir pour les bébés comprenant 8 lits à barreaux

- **Cuisine / Biberonnerie**

La cuisine se situe entre la salle des bébés et l'espace des grands.

- **Salle de change et buanderie**

Elle se situe dans une extension, accolée à la pièce de vie des grands. Elle est commune aux deux sections. Elle est équipée de 2 plans à langer et de casiers nominatifs, de lavabos et de 2 toilettes. Elle comprend également une machine à laver et un sèche-linge (l'ancienne salle de bain permet d'étendre le linge et sert de réserve aux produits d'entretien).

- **Aménagement des espaces extérieurs**

Le multi-accueil donne sur 2 espaces extérieurs clôturés :

- Une partie qui permet d'accéder à l'entrée du bâtiment. C'est également l'espace de jeux des enfants de l'ALSH (partie goudronnée, parties herbée, bac à sable, mobilier extérieur).
- Une partie réservée aux enfants du multi-accueil (partie goudronnée, parties herbées, mobilier et jeux extérieurs, trotteurs, voitures...).

## 11. Place des stagiaires dans la structure

Le Multi-Accueil est aussi un lieu de découverte, de transmission et d'apprentissage. En effet les professionnels ont aussi un rôle de formateur pour les futurs professionnels de la petite enfance. Des conventions avec les établissements scolaires ou les organismes de formation définissent les modalités du stage.

Deux types de stages sont possibles : les stages dits « de découverte » et les stages « professionnalisants ».

Chaque stagiaire est accompagné par un membre de l'équipe : son référent.

Un livret d'accueil du stagiaire a été élaboré expliquant les modalités du stage, la place du stagiaire dans la structure (place, droits et devoirs) et comprenant une description de la structure, du personnel, de l'organisation... ainsi que des annexes sur les protocoles.

### D. Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique du multi-accueil se réfère au projet éducatif et reprend les valeurs d'éducation.

#### 1. Axes principaux

Il s'articule autour d'axes principaux correspondant aux valeurs partagées par les professionnels de la structure :

- **La mise en confiance de l'enfant :**
  - ✚ En l'accueillant dans un espace sécurisant, adapté à ses besoins et à son développement pour lui permettre d'évoluer avec des règles contenant.
  - ✚ En construisant avec les parents une relation de confiance permettant à l'enfant de trouver une réponse à ses besoins psycho-affectifs (besoin de sécurité, besoin de jouer, d'expression, d'autonomie, de découverte, de socialisation...).
  - ✚ En s'engageant dans le respect de ses besoins, de son histoire, de son environnement ainsi que par une connaissance personnalisée de chacun.
- **Le respect de la personne, de ses choix, de sa religion, de son histoire et de ses différences**

L'enfant doit être respecté dans son individualité :

- ✚ En étant à l'écoute de la singularité de chacun dans ce qu'il vit, ce qu'il est et ce qu'il pense et exprime.
- ✚ En étant à l'écoute de ses besoins physiologiques (besoin de se nourrir, besoin de repos, besoin d'être propre) au quotidien et du rythme propre de chaque enfant.

- **L'expression de ses émotions**

- ✚ En accueillant et favorisant l'expression de ses émotions (quelle que soit l'émotion : joie, surprise, angoisse, colère, tristesse...)
- ✚ En lui offrant la possibilité de les verbaliser lorsqu'il en a la capacité.

- **L'accompagnement à l'autonomie**

L'objectif est de développer l'apprentissages des besoins fondamentaux tel que les déplacements, la communication, le vivre ensemble, la propreté, le « manger seul » :

- ✚ En mettant en place au multi-accueil les conditions propices à ces apprentissages de la vie quotidienne.
- ✚ En lui permettant de faire ses propres découvertes et choix.
- ✚ En l'accompagnant vers l'autonomie, sans faire à sa place.
- ✚ En prenant le temps d'avancer à son rythme, sans le brusquer.
- ✚ En le rassurant et l'encourageant pour développer la confiance et l'estime de soi.

Bien observer l'enfant, permet une efficience dans l'intervention professionnelle pour l'accompagnement à l'autonomie.

- **La socialisation**

Bien souvent motivation du choix de garde pour les parents, la socialisation est un apprentissage clé dans le développement de l'enfant et au sein du multi-accueil.

Selon le stade de son développement, le jeune enfant accueilli en collectivité, apprend très tôt à vivre avec les autres enfants, en respectant les règles du bien vivre ensemble (partager, faire soi-même, s'entraider, faire ensemble, patienter, être poli, attendre son tour...).

Le multi-accueil est un lieu de transition en douceur, entre le cocon familial et l'école. Lors de sa scolarisation, l'enfant sera déjà fort de cette expérience de vie collective.

- **L'écoute bienveillante pour cultiver le bien vivre ensemble, dans l'échange ouvert et l'épanouissement de chacun**

- ✚ En étant à l'écoute du besoin individuel d'apprentissage et de découverte de l'enfant en saisissant ses propositions et ses initiatives.
- ✚ En faisant preuve d'indulgence, d'attention, de compréhension et de gentillesse tout en maintenant un cadre rassurant.
- ✚ En travaillant dans une collaboration bienveillante et d'entraide (chacun pourra être initiateur de nouvelles actions ou projets).

### ▪ **Le travail en équipe**

Pour prendre soin de l'enfant il faut être capable avant tout de prendre soin de soi et de l'équipe tout en ayant des objectifs communs :

- ✚ En étant à l'écoute de ses collègues.
- ✚ En ayant des valeurs communes et en donnant du sens à sa pratique professionnelle.
- ✚ En entretenant une cohésion d'équipe active pour permettre une continuité éducative de qualité.
- ✚ En adoptant une posture professionnelle en adéquation avec les valeurs de l'institution.
- ✚ En valorisant les compétences et en favorisant les avantages d'une équipe pluridisciplinaires en termes de complémentarité dans l'action auprès des enfants.

### ▪ **Le soutien à la parentalité**

L'accueil de l'enfant pourra se faire dans de bonnes conditions et être bénéfique, si une relation de confiance est mise en place avec ses parents.

L'objectif est donc d'accompagner et de valoriser la fonction de parent :

- ✚ En le reconnaissant comme premier éducateur.
- ✚ En l'écoutant, dans un esprit de coéducation.
- ✚ En se rendant disponible pour répondre à ses attentes et inquiétudes.
- ✚ En ayant un rôle préventif et d'orientation vers des professionnels de santé, si besoin.
- ✚ En l'associant aux temps clés de la vie de leurs enfants au sein du multi-accueil par le biais des transmissions.
- ✚ En lui proposant de partager des temps festifs.
- ✚ Un temps d'échange, à la demande du parent ou du professionnel peut être envisagé, pour échanger autour de situations particulières.

## **2. Temps de vie de l'enfant**

### **2.1 L'accueil de l'enfant et de sa famille**

#### ▪ **Pré-inscription et commission d'admission**

La **pré-inscription** s'effectue auprès de la directrice du multi accueil. Elle peut s'effectuer dès les 3 mois de grossesse et doit être confirmée un mois après la naissance de l'enfant. Elle comprend l'identité des parents, leur adresse, le nom et l'âge de l'enfant, la date d'entrée souhaitée ainsi que les jours et horaires de présence.

Les **commissions d'admission** ont lieu deux fois par an (en automne et au printemps) pour les entrées respectives à partir de Janvier et de Septembre (période de rentrée scolaire pour les plus grands). Elles sont organisées en présence du directeur du Pôle Enfance Jeunesse et de son assistante, des deux directrices de crèches concernées ainsi que de leurs adjointes et des élus référents (Président et vice-président concerné).

Les places sont attribuées en fonction des critères suivants :

- Date de la demande
- Demande avec contact physique ou téléphonique
- Âge de l'enfant à la date d'entrée en structure souhaitée
- Type d'accueil sollicité (occasionnel, régulier ou urgence)
- Fratrie présente dans la structure ou l'ayant fréquentée
- Planning envisagé
- Disponibilité du créneau demandé
- Contraintes occasionnées
- Caractère d'urgence de la demande (contexte à préciser s'il y a lieu)

#### ▪ **L'inscription**

Une fois que la commission a statué sur la demande de la famille, un premier entretien est réalisé avec la directrice pour affiner les besoins de garde et échanger avec la famille. C'est aussi le temps d'établir une relation de confiance entre la structure d'accueil de l'enfant et les parents.

Les documents administratifs sont remis et présentés : le règlement de fonctionnement, « le trousseau » (le nécessaire à apporter par la famille), liste des produits fournis par la multi-accueil (il est précisé aux familles la possibilité de fournir le lait maternel ainsi que d'apporter des couches lavables, selon un protocole établi).

En fonction du type de contrat, la directrice apporte une grande importance à bien prendre le temps d'expliquer les modalités et spécificités du contrat.

Les parents sont ensuite invités à visiter les locaux et à faire connaissance avec les membres de l'équipe.

#### ▪ **L'adaptation**

C'est le moment pour tous, enfants, parents et équipe de faire connaissance, et d'amorcer progressivement une séparation. Elle a pour but de permettre à l'enfant de se constituer de nouveaux repères que sont les autres enfants, l'équipe de professionnels, les locaux, le rythme de vie en collectivité. L'adaptation de l'enfant correspond à son entrée dans la structure et se fait en douceur dans le respect de son rythme, en concertation avec les parents. Les 5 premiers temps d'adaptation ne sont pas facturés aux familles.



Cette adaptation est un temps précieux qui permet de mieux connaître l'enfant et sa famille, les habitudes de vie, les rituels (notifié sur une fiche prévue à cet effet pour l'ensemble de l'équipe). C'est aussi un moment qui permet aux parents de verbaliser leur ressenti face à cette séparation et de poser toutes les questions si nécessaires.

Un professionnel sera le référent de l'enfant. Son rôle sera de l'accueillir avec son parent au sein du groupe d'enfants. Le référent en collaboration avec l'équipe peut réajuster la période d'adaptation de l'enfant.

- **L'accueil de l'enfant**

L'accueil se fait à tout moment de la journée selon un planning établi, sauf pendant les heures de repas et de sieste, afin de respecter l'enfant et préserver un accueil de qualité.

Chaque enfant est accueilli individuellement. Un professionnel va recueillir les informations le concernant (sommeil, repas, état de santé, humeur...) et les retranscrire dans un classeur de transmissions nécessaire à l'équipe pour assurer la continuité de la prise en charge. L'accueil permet à l'équipe et à la famille d'échanger, de communiquer et de préparer l'enfant à la séparation.

- **L'objet transitionnel**

Nous proposons aux parents d'amener un « doudou » de l'enfant et/ou sucette afin de favoriser la séparation et de l'accompagner au mieux durant la journée. Il peut être amené tous les jours ou laissé sur la structure.

Le « doudou » est un objet transitionnel, il symbolise le lien entre la maison (maman/papa...) et le multi-accueil. Il permet une continuité et de ce fait, il rassure, console dans les moments difficiles (séparation, sieste, petits chagrins...).

Une pochette à doudou est à disposition, dans laquelle chaque enfant peut déposer son doudou (notamment lors des activités, des sorties extérieurs, des repas) et le reprendre par la suite s'il en ressent le besoin.

Une boîte à sucette est également mise en place, afin que l'enfant n'ait pas la tétine toute la journée dans la bouche et puisse s'en détacher pour stimuler le langage.

- **Le départ de l'enfant**

De la même manière que pour l'accueil, le départ de l'enfant se fait en fonction du planning établi (hors temps de repas et de sieste).

Le parent est accueilli par les professionnels de la structure qui restituent le déroulement de la journée de leur enfant à l'aide du classeur de transmissions.

Le rôle des professionnels est aussi d'accompagner par la parole ou physiquement l'enfant lors du retour du parent, car ce temps de retrouvailles est parfois chargé d'émotions.

Un carnet de suivi est proposé pour les plus petits (jusqu'à 12 mois) afin de garder le lien entre l'équipe et les parents. Chacun est invité à le remplir, à y raconter les anecdotes soit de la maison soit du multi-accueil.

Ces moments quotidiens d'échanges sont riches et propices à renforcer chaque jour la relation de confiance mutuelle entre les parents et les professionnels.

## 2.2 Les besoins quotidiens de l'enfant

### ▪ **L'alimentation**

Les repas sont élaborés en liaison chaude par l'hôpital d'Ambert. L'infirmière réadapte les menus des enfants si nécessaire.

Les repas sont élaborés en fonction des âges des enfants (distinction des grammages et des textures pour les bébés et les plus grands). Les régimes alimentaires spécifiques sont fournis par les parents (et notamment si existence d'un PAI).

Le repas est un moment collectif d'échanges et de convivialité où le rythme de l'enfant est respecté et tenant compte des impératifs de la collectivité. Le moment du repas permet de mettre en pratique beaucoup d'éléments de base de l'éducation (s'il te plaît, merci...). C'est un moment où chaque professionnel accompagne l'enfant progressivement vers l'autonomie. C'est aussi un temps pédagogique où quelques règles sont à respecter (rester assis, parler doucement, ne pas jouer avec son verre, tenir sa cuillère ou sa fourchette pour les plus grands...) et de découverte des saveurs, des textures, des odeurs et des aliments.

Pour passer à table, quelques repères sont nécessaires : se laver les mains, se regrouper, s'installer en fonction du développement psychomoteur et du stade alimentaire (repas mixé, écrasé, en morceaux, mange seul, avec aide).

Pour les bébés, les temps de repas sont des moments privilégiés et individuels, en fonction de leur rythme. Les biberons (de lait maternel ou maternisé 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> âge fourni par les parents) sont donnés dans les bras, sécurisant et réconfortant l'enfant. L'équipe accepte le lait maternel si celui-ci est apporté dans une glacière ; le lait restant en fin de journée est rendu au parent. L'ensemble de l'équipe est vigilant sur la conservation de ce lait et notamment concernant les dates inscrites sur le contenant. Le lait maternel est toujours mis en température dans un chauffe-biberon. L'équipe permet aux mamans qui le désirent de venir allaiter leur bébé.

La diversification alimentaire se fait en lien avec les parents et à leur rythme (aucun aliment sera introduit au multi-accueil, s'il ne l'a pas été à la maison).

L'équipe s'adapte suivant la demande des parents, au repas de chaque enfant (purée de légumes et/ou yaourt/yaourt bébé et/ou compote et/ou biberon). S'il est constaté que les quantités sont trop importantes ou trop réduites l'équipe en discute avec les parents.

Précisons toutefois qu'un enfant ne sera pas forcé, l'important est qu'il goûte et se fasse sa propre opinion. Le repas doit être un moment de plaisir partagé et non une contrainte pour le jeune enfant.

## ▪ Temps intermédiaire entre le repas et la sieste

Après le repas, les enfants sont accompagnés pour se laver les mains et la bouche. Ils ont la possibilité de faire un temps calme (histoires, comptines...) ou d'explorer l'espace de jeux libres avant que leur soit proposé la sieste. Dans un même temps, un professionnel accompagne chaque enfant à la salle de change afin de le préparer cette sieste.

## ▪ Le sommeil

L'équipe propose à chaque enfant un temps de sieste adapté à son rythme, en fonction de son âge, dans des conditions favorables au sommeil et à l'endormissement (dans le calme, la pénombre et avec une température adaptée du dortoir, tétine et doudou).

Nous respectons les normes de sécurité, en référence à la réglementation en vigueur concernant la prévention de la mort subite du nourrisson (couchage sur le dos, matelas, pas de tour de lit, ni de couverture ou oreiller, pas de bijoux, pas de barrettes, pas de chouchou ou autres petits objets pouvant se détacher des vêtements...).

**Chez les petits :** Les bébés sont accompagnés dans leur sommeil par un professionnel selon leurs besoins et leurs habitudes de vie (besoin d'être bercé, musique...). Il n'y a pas de contraintes horaires.

**Chez les grands :** Ils vont à la sieste (vers 12h30/12h45) ensemble mais le réveil s'effectue de manière échelonnée au rythme de chacun. Un professionnel est présent dans le dortoir pendant toute la durée de la sieste. L'enfant doit se sentir en sécurité pour « atteindre » le sommeil. Le professionnel aura pris le temps de coucher chaque enfant et reste à proximité afin de parer à toute angoisse.

Le sommeil est important, il a un rôle primordial dans le développement et l'épanouissement de l'enfant, tant sur le plan physique que psychique. Il contribue à l'évolution et à la croissance de l'enfant. Comme l'alimentation, il est un besoin commun et varie d'un enfant à l'autre. Les heures de sommeil des enfants sont inscrites sur le classeur de transmissions.

## ▪ Le goûter

Pour les plus grands, le goûter est proposé aux enfants vers 15h15/15h30, lorsqu'ils sont réveillés de la sieste et après un passage à la salle de bain (change, habillage, lavage des mains). Ils s'installent à table où un professionnel les accompagne. Le goûter se compose le plus souvent d'un laitage, d'un fruit ou compote, d'un biscuit ou de pain agrémenté d'un carré de chocolat ou de confiture.

Le goûter des bébés est adapté en fonction de l'âge, de la demande et de l'introduction alimentaire (biberon, yaourt, compote, biscuits secs).

## Les soins, les changes et la propreté

Les soins et les changes sont des moments de communication, d'échanges et de respect, de bien-être, individualisés et privilégiés entre l'enfant et le professionnel. Il permet à l'enfant de découvrir son corps.

Les enfants sont sollicités dans leurs postures, le déshabillage/habillage et toute action leur est verbalisée.

Les soins (soins d'yeux, lavage de nez, soin de peau...) sont effectués en cas de nécessité ou à la demande du parent ou sur prescription médicale.

**Les bébés** sont changés sur une table à langer. C'est un moment de partage affectif, cela passe par l'attention que l'on va leur accorder : échange, regard, ton employé. C'est un moment privilégié pour parler avec l'enfant, le rassurer, fredonner une chanson, prévenir l'enfant des gestes à venir afin qu'il puisse anticiper.

**Pour les grands**, il est possible de leur proposer le change debout afin de favoriser leur autonomie.

L'acquisition de la propreté est progressive, au rythme de l'enfant en collaboration avec les parents. Il est essentiel que cette évolution se fasse en fonction du développement moteur, psychique, physiologique et neurologique de l'enfant.

Lorsque les enfants portent encore une couche pendant la journée, mais qu'ils commencent à être propres, il leur est proposé d'aller aux toilettes lors des temps de change et en dehors de ces temps suivant leur demande.

Lorsque les enfants ne portent plus de couches, ils sont accompagnés aux toilettes à leur demande.

Des points de repères sont établis dans la journée : avant et au retour d'une activité/d'une sortie, avant les repas, avant et après la sieste.

L'acquisition de la propreté est une des grandes étapes de la vie du jeune enfant qui expérimente la maîtrise de son corps et découvre une partie de son fonctionnement. Les professionnels accompagnent l'enfant à son rythme lors de ces découvertes.

Il est essentiel de se rappeler qu'il n'y a pas d'âge pour acquérir cette étape et que l'enfant a le temps de « devenir propre ». **Quand c'est le moment pour lui, c'est le seul bon moment.**

L'équipe ne forcera donc pas l'enfant à être propre, elle saura aussi tolérer les phases de régressions qui ne doivent pas être vécues comme des échecs mais comme une phase normale du développement de l'enfant. Il est donc possible de proposer à l'enfant de remettre des couches de façon passagère ou lorsqu'il en ressent le besoin.

La propreté n'est jamais imposée et aucun reproche n'est fait à l'enfant.

### 2.3 Les activités et l'éveil culturel : Les projets, les sorties

« *Un rien les émerveille et les attire, l'enfant se nourrit du monde* »

Le jeu et toutes les activités d'éveil ont pour objectif de permettre à l'enfant de répondre à différents besoins psychologiques (besoin de sécurité, d'attachement, de jouer, de rêver, d'imaginer, de s'épanouir, de s'exprimer, d'autonomie, de faire avec les autres) et besoins moteurs (besoin de découvrir, d'agir, de sauter, marcher, courir, de ne rien faire). Tout cela passe par le jeu, la musique, les comptines/histoires, les activités manuelles (dirigées ou semi-dirigées), motrices (la découverte du monde qui entoure l'enfant) et renforce la relation de confiance qui s'établit entre l'enfant, l'adulte et l'environnement.

C'est pour cela que l'équipe propose des jeux et des activités variés, éducatifs, individuels ou collectifs en fonction de l'âge de l'enfant, lui permettant ainsi de se socialiser, de se développer, de structurer sa personnalité.

#### - **L'éveil et le jeu dans le groupe des bébés :**

Tout petit, l'enfant observe, regarde ses mains, les suce, les attrape, les suit des yeux, joue avec ses pieds, c'est la période de découverte. A la crèche, le bébé est installé sur un tapis matelassé (sur le dos) ou dans un transat avec des jouets adaptés (hochet, grelot, petit livre en tissu, petite balle molle, anneaux plastiques, portique à attraper et à regarder ...). Il est important que ces jouets soient légers et faciles à manipuler. Le but est que bébé cherche à attraper ces objets disposés autour de lui et ainsi, petit à petit, se mettre sur le côté puis se retourner sur le ventre et donc acquérir différentes postures.

L'équipe du Multi-accueil ne met pas l'enfant dans une posture qu'il ne maîtrise pas. Il est guidé et accompagné vers l'autonomie et il expérimente par lui-même, que ce soit pour se retourner, s'asseoir, se déplacer à 4 pattes, ramper, se mettre debout, découvrir la marche.

Les lieux de vie et de jeux sont aménagés en coin d'activités libres pour que le tout petit puisse s'approprier l'espace en toute sécurité et soit acteur au sein de cet espace et dans sa relation à l'autre (petit/petit ; petit/grand ; petit/professionnel).

#### - **Les jeux et activités chez les moyens/grands :**

« *L'enfant existe par le jeu, il ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue* »

Jean Epstein - psychosociologue

Les activités et jeux sont établis en réponse aux demandes, aux désirs des enfants, à leurs besoins et à leurs capacités en fonction de leur âge et de leur développement. Activités, jeux, jouets, sorties permettent la découverte et l'expérimentation au travers du plaisir pour l'enfant.

A la crèche, l'équipe alterne les moments de jeux libres et les moments d'activités accompagnées, sous réserve de respecter certaines règles.

Ces activités sont :

**\*L'éveil musical**, afin d'apprendre à écouter et à chanter grâce à l'intervention d'une musicienne, à reconnaître des bruits ou sons familiers (flûte, guitare, claquement de doigts, frappement de mains) et à manipuler les instruments de percussions (cloches/clochette, maracas, claves, bâton de pluie). Les professionnels font aussi découvrir aux enfants des comptines chantées et mimées afin de développer la mémoire, la gestuelle et le langage.

**\*Les Histoires**, permettent aux enfants de développer leur imaginaire, de développer des sensations ou émotions (rire, surprise, appréhension...) de se familiariser à l'écrit (ouvrir un livre, tourner les pages...) de stimuler le langage (je parle, il/elle parle, j'écoute, je répète, je redis...) Ces histoires sont proposées par l'équipe lors de temps calmes (avant de passer à table, avant d'aller à la sieste ou à la demande de l'enfant) ou lors de sorties organisées en bibliothèque. Certains livres sont aussi laissés à la disposition des enfants tout au long de la journée.

**\*Les jeux de table**, développent la motricité fine, la mémoire, et permettent d'associer sa pensée à la réalisation du geste. Pour cela, l'équipe propose aux enfants des puzzles (2,4,6, et + pièces) des jeux de dominos, de loto (souvent à base d'animaux), des jeux de construction, Clipo, carré/mousse, de perles...

**\* Les activités manuelles**, telles que la peinture, le collage, les gommettes, les paillettes, le coloriage... permettent à l'enfant de prendre conscience de l'espace (sur feuille) et de la trace laissée (ce que je fais/réalise). Ainsi, l'enfant prend conscience de l'importance de sa main, de l'amplitude de son geste (bras) de la dextérité de ses doigts. Il repère aussi les couleurs, les formes, les tailles, les matières.

**\*Les activités et jeux de manipulation**, développent la sensibilité du toucher. L'équipe propose aux enfants de la pâte à modeler (préparée généralement à la crèche) ainsi que de la pâte à sel, du sable magique, des jeux de graines (à base de riz, semoule, coquillettes) des jeux d'eau soit à l'extérieur lorsque le temps le permet (tuyau/jet d'eau), soit à l'intérieur (avec des bassines) permettant les notions de dedans/dehors, à côté, de transvasement.

**\*Les activités sensorielles**, permettent à l'enfant de construire son domaine affectif et de percevoir ce qui l'entoure. Cela se traduit par le toucher de différentes matières, différentes textures (doux, rugueux, chatouilleux, collant...), par les odeurs (parfum des fleurs, citronné, sucré, poivré...) par l'écoute et le goût (tout est porté à la bouche de l'enfant) par la vue (coloré, brillance). L'équipe propose alors des livres à toucher, à sentir, des jeux de bulles de savon, froissement de papier crépon, plumes, confection de bouteilles d'apaisement... Une seule activité peut permettre de travailler sur plusieurs sens.

**\*Les activités de psychomotricité**, permettent la maîtrise du tonus, des fonctions locomotives et de l'autonomie. L'équipe propose et met en place des parcours d'obstacles afin que l'enfant prenne conscience de son corps et de ses limites (activité avec des cerceaux, jeux d'équilibre, coussins à picots, piscine à balles, toboggan d'intérieur, chenille en mousse...) Par cela, l'enfant apprend à écouter et à respecter une ou plusieurs consignes simples telles que suivre un chemin, passer dessous/dessus, à l'intérieur/à l'extérieur... Chaque progrès de l'enfant est valorisé par le

professionnel afin qu'il prenne confiance et plaisir dans ses nouvelles découvertes. L'équipe est épaulée pour certaines séances par une intervenante extérieure en éveil corporel.

**\*Les activités en extérieur**, permettent à l'enfant de découvrir le monde qui l'entoure (dehors, froid/chaud/vent, ciel, avion, voitures, rencontres, nature...) et d'apprendre les notions de dangers, de règles (donner la main en balade), respecter les consignes en extérieur (ne pas pousser sur le toboggan, ne pas jeter de sable sur son petit copain...) L'équipe propose donc si la météo le permet, de jouer dans la cour réservée à cet effet. L'enfant y retrouve tricycle, trotteur, camion plastique, voiture à pédales, seau/pelle/râteau, cabane, ballon, toboggan...). Il peut aussi faire une balade (un professionnel pour 2 enfants par la main) pour le plaisir (découvrir les insectes, les fleurs, la neige...) soit avec un but précis (aller chercher le pain à la boulangerie du village, dire bonjour, au revoir). Mettre en avant le côté Nature et Environnement permet, dès le plus jeune âge, de prendre conscience du territoire sur lequel l'enfant grandit, pour qu'il se l'approprié plus tard.

**\*Les activités ou jeux libres et spontanés**, permettent à l'enfant de faire vagabonder son imagination, ses découvertes, son mimétisme. A la crèche il y a un coin cuisine, de bricolage, des poupées, un garage, des petites voitures, mallette de docteur, ferme et animaux...Ce temps peut être vécu seul ou partagé avec un copain ou un professionnel, l'enfant décide.

**\*L'activité cuisine** : l'équipe propose aux enfants de confectionner des desserts simples, parfois en lien avec le calendrier (gâteau d'anniversaire, pâte à crêpes, sablés...) permettant ainsi aux enfants d'éprouver le plaisir de manipuler, de touiller, de mélanger des ingrédients et de faire ensemble, chacun son tour. L'équipe est secondée dans ce domaine par une intervenante extérieure (Elisabeth de la Fontaine d'Ana'Chronique) pour aller à la découverte de nouvelles saveurs, (cru/cuit, salé/sucré, doux/amer) de nouveaux produits (fenouil, avocat, betterave, potimarron, topinambour...) et de partager ce moment avec les familles qui le souhaitent.

Ces jeux et activités sont proposés aux enfants, rien n'est obligatoire, il a la possibilité de ne rien faire.

La valorisation, l'encouragement, le plaisir d'être avec l'enfant et le sourire guident notre quotidien.

## Conclusion

Ce projet d'établissement ne peut être appliqué sans le travail et l'implication au quotidien de toute l'équipe. Chaque professionnel a pour mission principale de faire vivre ce projet, de veiller à l'accueil et au bien-être de chaque enfant et de sa famille. Il n'est pas figé, mais en perpétuelle évolution en fonction des réflexions et des pratiques de chacun.

Il offre la possibilité aux familles de mieux comprendre les axes d'interventions et les valeurs que défend l'équipe pluridisciplinaire et qui sont mis en avant par la collectivité dans sa politique Enfance-Jeunesse, pour en être les acteurs principaux.